# Conditions Générales de Vente du Campus Dalkia

## 1 – PRESENTATION

Le Campus Dalkia est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé 33, rue du Château d'Isenghien – CS 20909 – 59465 Lomme cedex, immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de Lille sous le numéro 488 862 749 RCS.
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 31 59 06862 59 auprès du préfet de Région des Hauts de France.
Le Campus Dalkia développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise, des formations ouvertes et à distance en mode E-learning ainsi que des formations blended associant à la fois le présentiel et le E-learning. Le Campus Dalkia réalise également des études, du conseil opérationnel aux entreprises et de l'évènementiel.

## 2 – OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les «CGV») s'appliquent à toutes les Offres de services relatives à des commandes passées auprès du Campus Dalkia (ci-après «le Campus ») par tout client professionnel (ci-après «le Client»).
Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Campus prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que le Campus ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.
Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, sous-traitants et agents.
Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Campus, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

## 3 – ETUDE ET CONSEIL OPERATIONNEL

Toute prestation d'étude et de conseil opérationnel fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par le Campus. Sauf dispositions contraires, en cas d'acceptation par le Client, un acompte de 30% du coût total de la prestation sera versé par le Client.
Le cas échéant, le prix de la prestation est révisable à la date anniversaire du contrat par application de la formule de révision visée au 7.2.3 ci-après.
Pour la réalisation des missions d'études et de conseil opérationnel, le Campus facture le temps d'intervention consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait.
Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant augmenté des frais de gestion**.**

## 4 – FORMATION EN PRESENTIEL

### 4.1 Formations inter-entreprises

4.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises, longues ou courtes, disponibles au catalogue du Campus et réalisées dans les locaux du Campus ou de l'un de ses partenaires ou mis à disposition par le Client.

4.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre du Campus.
Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au Client.

4.1.3 Remplacement d'un participant

Le Campus offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés.

4.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, le Campus se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 5 jours ouvrés avant la date prévue et ce, sans indemnités.

**4.2 Formations intra entreprise**

4.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra entreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux du Campus, du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

4.2.2 Conditions financières

Toute formation intra entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par le Campus. Sauf disposition contraire dans la proposition du Campus un acompte de 30% du coût total de la formation sera versé par le Client**.**
Le cas échéant, le prix est révisable à la date anniversaire du contrat par application de la formule de révision visée au 7.2.3 ci-après.

**4.3 Moyens pédagogiques et techniques**

Le Campus, dans le cadre de ses formations, met à la disposition des stagiaires des moyens matériels strictement nécessaires au stage (à titre d'exemple moyens audiovisuels, outils informatiques, plate-forme technique). Ces moyens sont mis à la disposition des stagiaires uniquement aux fins de formation. « le Campus »s'engage à informer les stagiaires des procédures d'utilisation des matériels et des risques associés. Le stagiaire s'interdit, en conséquence, d'introduire, dans quelques systèmes informatisés que ce soit, des données qui ne seraient pas strictement liées et nécessaires à sa formation et de détériorer le matériel mis à sa disposition.
Les outils et les équipements pédagogiques ne doivent être utilisés qu'avec l'autorisation d'un formateur du Campus. Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur du Campus en charge de la formation suivie.

**4.4 Obligations du stagiaire**

Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit. Il s'oblige à signer, en début et fin de journée de formation, la feuille de présence mise à sa disposition. Celle-ci peut être sous format papier ou dématérialisée.
La transmission par le Client au Campus du bon de commande ou de tout autre document d'inscription implique l'adhésion du Client et des stagiaires au Règlement intérieur du Campus.
Conformément aux articles R.6352-2 et L.6352-3 et suivants du Code du Travail, le Règlement intérieur s'impose à l'ensemble des stagiaires accueillis, même lorsque l'action de formation se déroule dans des locaux extérieurs mis à disposition.
Conformément aux articles R.4512-6 du Code du travail, avant toute action de formation, le Client et le Campus prendront les dispositions nécessaires à la prévention des risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et les matériels des différentes organisations présentes sur un même lieu de travail.

Le Client assure la coordination générale des mesures de prévention lorsque l'action de formation a lieu sur son site. En cas de risques résultant de l'interférence entre les activités, les installations et les matériels, le représentant du Campus appliquera les mesures prévues par le plan de prévention arrêté, d'un commun accord, avant le début des actions de formation avec le Client.

Afin de prévenir tout risque et de faciliter l'exécution de l'intervention, le Client doit désigner et détacher, auprès du représentant du Campus, une personne qualifiée chargée de transmettre toutes informations et directives concernant les prescriptions d'hygiène, de sécurité et de premier secours. Cette personne qualifiée est habilitée par le Client à diriger les manœuvres éventuelles et en assurer le commandement.

Pour certaines actions de formation, les stagiaires ne pourront y participer que s'ils disposent des équipements de protections individuelles correspondants et s'ils disposent des habilitations nécessaires et auront éventuellement suivi certains prérequis (exemple : elearning ou test en préalable à la formation).

A l'issue de chaque formation, les stagiaires doivent renseigner l'évaluation de satisfaction (évaluation niveau 1) et l'évaluation des acquis (évaluation niveau 2) envoyées par mail via l'outil Formetris.

## 5 – FORMATIONS E-LEARNING

### 5.1 Descriptif

Le E-learning consiste en la dispensation de formations ouverte et à distance par l'utilisation de modules de formation dans un espace électronique sécurisé.
Dans le cadre du E-learning, le Campus consent au Client:

- l'ouverture de clés d'accès au service des plateformes LMS du Campus, au profit de l'utilisateur final (l'Utilisateur), défini comme toute personne physique titulaire d'un compte d'ouverture de session utilisateur lui permettant d'accéder au(x) module(s);
- pendant une période minimum d'un (1) mois maximum trois (3) mois à compter de la date d'envoi de l'e-mail de confirmation d'accès adressé par le Campus, période à l'issue de laquelle l'accès sera désactivé;
- le droit d'accéder au(x) module(s) objet de la sélection opérée par le Client;
- la faculté pour le Client d'obtenir une évaluation des acquis du parcours de formation de l'Utilisateur si ce dernier le renseigne;
- la mise à disposition au profit du Client d'un compte-rendu permettant d'assurer une traçabilité complète de la formation «reporting».

### 5.2 Test préalable de compatibilité de l'environnement informatique (pré-requis techniques)

Le cas échéant, un test préalable sera effectué avant la signature du bon de commande entre « le Campus » et un représentant habilité du Client qui s'assurera de la compatibilité permanente de son environnement technique, quelles que soient les évolutions que celui-ci pourrait connaître, avec les plateformes LMS du Campus; il ne pourra pas se prévaloir, ultérieurement au test préalable, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès au(x) module(s).

### 5.3 Accès au(x) module(s)

A réception du bon de commande signé, le Campus inscrit les stagiaires aux modules et leur transmet un e-mail d'information de leur inscription avec les liens pour accéder aux module(s) objet de la sélection du Client.
Sauf dispositions contraires, une facture est établie et adressée au Client dès la création par « le Campus » des inscriptions des stagiaires au(x) module(s).

### 5.4 Durée de l'accès au(x) module(s)

Sauf dispositions particulières expressément acceptées par le Campus, les droits d'utilisation du ou des module(s) accessible(s) sur inscription sur plateforme LMS du Campus sont concédés pour:

- une durée d'un mois renouvelable 2 fois à compter de la date d'inscription au(x) module(s) les droits d'utilisation du ou des module(s) sont concédés au seul Utilisateur du Client signataire du bon de commande.
- la version disponible du ou des module(s) E-learning du Campus à la date d'acceptation de la commande par le Campus.

### 5.5 Droit d'usage personnel

L'inscription à une formation en e-elarning est strictement personnelle et confidentielle, placées sous la responsabilité exclusive du Client.
Le Client se porte garant auprès du Campus de l'exécution de cette clause par tout Utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive de cette inscription.
En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des clés d'accès, le Campus se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable, et d'entamer toutes actions juridiques.

### 5.6 Caractéristiques du ou des module(s) de formation en ligne

Chaque module de formation fait l'objet d'une fiche descriptive disponible dans le Catalogue de formation du Campus.
La durée de formation est donnée à titre indicatif.
Le Campus se réserve la faculté de modifier le(s) module(s) de formation proposés sur sa plateforme LMS, tant dans leur organisation générale, que dans leur nature et leur contenu sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.
Le Campus pourra fournir, à la demande du Client, tout justificatif informatique retraçant l'inscription et le suivi de la formation à distance effectuée.

### 5.7 Garanties du Campus

Le Campus s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accès à ses plateformes LMS, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation du ou des module(s), sauf en période de maintenance ou panne éventuelle ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet.
Le Client s'engage à informer le Campus dans un délai de 24 heures à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique.
Le Campus fera ses meilleurs efforts pour que ses plateformes LMS fonctionnent de manière fiable et continue. Toutefois, le Client reconnait que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau internet.
Dans l'hypothèse d'une interruption de service par le Campus liée à une intervention de maintenance corrective, le Campus mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement dans un délai de 24 heures ouvrées. Passé ce délai, le Campus prolongera l'accès du ou des module(s) au profit des Utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.
En cas de maintenance évolutive de ses plateformes LMS, le Campus pourra également interrompre temporairement l'accès. Le Campus s'efforcera alors de limiter le temps d'interruption du service et s'efforcera d'en avertir préalablement le Client. Ce dernier s'engage à ne pas réclamer d'indemnités ni de dommages et intérêts au Campus.
Le Campus prolongera l'accès du ou des module(s) au profit des Utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

### 5.8 Non-conformité ou anomalies constatées par le Client sur les module(s)

Par «non-conformité» on entend le défaut de concordance entre le ou les module(s) livré(s) et le bon de commande signé par le Client.
Par «anomalie» on entend toute panne, incident, blocage, dégradation des performances, non-respect des fonctionnalités, empêchant l'utilisation normale de tout ou partie du ou des module(s).
Le Campus ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu et sans erreur du ou des module(s).
Toute réclamation portant sur une non-conformité ou une anomalie du ou des module(s) livré(s) doit être formulée par écrit dans les 8 (huit) jours suivant la livraison des clés d'accès au(x) module(s). Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies ou non-conformités constatées. Seule le Campus peut intervenir sur le(s) module(s). Le Client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.
Toutefois, la garantie n'est pas applicable si l'anomalie trouve son origine dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive:

- Les pré-requis techniques ont été modifiés sans l'accord préalable du Campus.
- Les anomalies constatées relèvent de programmes non fournis par le Campus.
- Les anomalies sont liées à de mauvaises manipulations.

### 5.9 Assistance téléphonique

Le Campus met à la disposition de l'interlocuteur contractuellement désigné par le Client, une assistance téléphonique joignable de 9 heures à 17 heures aux jours ouvrés.
L'assistance téléphonique est destinée à identifier le dysfonctionnement et, en fonction de la difficulté rencontrée, soit à apporter une réponse immédiate, soit à préciser le délai dans lequel la réponse sera donnée.
Si le défaut incombe au Campus et sous réserve du respect par le Client des conditions visées au chapitre 7 des présentes, cette dernière s'engage à tout mettre en œuvre pour le résoudre ou apporter une solution de contournement acceptable dans les meilleurs délais
Aucune maintenance sur site du client n'est prévue.

## 6 – DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

### 6.1 Documents contractuels

Le Campus est déclarée organisme de formation continue et habilité à ce titre à établir des conventions de formation.
Les factures du Campus font office de conventions de formation simplifiées. A demande du Client, peut établir une convention séparée.
La convention est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client signé et revêtu du cachet de l'entreprise.
Le Campus considère l'inscription comme définitive après l'envoi d'une convocation dématérialisée.
A réception du bulletin d'inscription, le Campus confirme l'enregistrement de l'inscription à la session par l'envoi d'une convocation dématérialisée.
L'attestation de participation est adressée après la formation.
Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

### 6.2 Conditions de facturation

Une facture est adressée à l'issue de la formation. En cas d'absence de convention, la facture tient lieu de convention de formation.
Dans le cas d'une prise en charge par l'OPCA, la facture sera adressée à celui-ci sous réserve de réception de l'accord de prise en charge. Si le Campus n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.
En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.
Dans le cas d'une prise en charge par un OPCA du coût de la formation, la facture relative à une annulation ou une absence, sera adressée au Client et non à l'OPCA.
En cas de prise en charge partielle par un OPCA du coût de la formation, la différence sera facturée au Client.

### 6.3 Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre le Campus et le Client et sont bloquées de façon ferme.
En cas de report, d'annulation tardive, d'absence totale ou partielle, tracée par courrier ou courriel, du Client à une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- La personne reporte ou annule plus de 10 jours ouvrés avant la date de la formation : aucun frais n'est refacturé
- La personne reporte ou annule entre 6 et 10 jours ouvrés avant la date de la formation : la facturation du Client représente 50 % du tarif de la formation en frais d'annulation
- La personne reporte ou annule entre 3 et 5 jours ouvrés avant la formation, la facturation du Client représente 70 % du tarif de la formation en frais d'annulation
- La personne est absente le jour J ou reporte ou annule entre 2 jours ouvrés et moins avant la date de la formation : la facturation du Client représente 100% du tarif de la formation
- La personne est absente partiellement de la formation : la totalité du coût de la formation (pédagogique et frais annexes) est facturé au client

Si le participant est empêché de suivre la formation par suite d'un cas de force majeure dûment reconnu et justifié par un document officiel, le contrat est résilié ; dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata temporis de leur valeur.

### 6.4 Annulation ou report du fait du Campus

Le Campus se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou de reporter une formation en cas de nombre d'inscrits insuffisant ou de problème technique. Dans ce cas, aucune indemnité n'est due par le Campus.

Les stagiaires inscrits seront prévenus au moins cinq (5) jours ouvrés avant le début de la formation (sauf si, pour raison de force majeure de dernière minute, le formateur était empêché d'intervenir, le délai d'une semaine ne pouvant être respecté). Cette annulation ou ce report doit être clairement notifié par e-mail. Les raisons de cette annulation ou de ce report doivent être précisées au Client.

En cas de report de la formation, le Client pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure ou se faire rembourser, le cas échéant, la somme versée au titre de la réservation de stage.

### 6.5 Sous-traitance

Le Campus s'autorise à faire intervenir tout sous-traitant de son choix, que ce soit pour des raisons de reconnaissance, de technicité, de disponibilité ou de lieu d'intervention.
Dans ce cas, le Client accepte que le Campus divulgue les informations nécessaires à l'exécution du contrat à son sous-traitant.

## 7 -DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES DU CAMPUS

### 7.1 Modalités de passation des Commandes

Les prix affichés dans le catalogue Campus sont valables un (1) an.
La proposition et les prix indiqués par le Campus sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du devis et/ou de la proposition.
L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par le Campus d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission du devis et/ou de la proposition.

La signature du devis et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par le Campus à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

**7.2. Facturation –Règlement**

7.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuelles taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.
Tout stage, cycle ou parcours commencé est dû en entier.
Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel spécifique (nacelle, EPI stagiaire, extincteur, etc…) sont facturés en sus.
Les repas et l'hébergement ne sont pas compris dans les prix et seront facturés en sus.

7.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :
- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 45 (quarante-cinq) jours à compter de la date de la facture conformément à l'article L.441-6 alinéa 5 du nouveau code du commerce ;
- le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal ;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, le Campus pourra suspendre toutes les commandes en cours et désactiver l'accès au(x) module(s) E-learning, sans préjudice de toute autre voie d'action.
Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

Ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012.
Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

7.2.3 Révision de prix

Le cas échéant, la proposition financière du Campus acceptée par le Client sera révisée à chaque date anniversaire du contrat par application automatique de la formule de révision de prix suivante:
P1=P0 (S1) /(S0)
Où P1 = prix révisé en EUR HT
P0 = prix initial en EUR HT
S1 = indice Syntec à la date de renouvellement du contrat
S0 = indice Syntec à la date de signature du contrat où à la date anniversaire du contrat pour les périodes postérieures.

**7.3. Limitations de responsabilité du Campus**

La responsabilité du Campus ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des module(s) E-learning de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère au Campus.
Quel que soit le type de prestations, la responsabilité du Campus est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité du Campus est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.
En aucun cas, la responsabilité du Campus ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

**7.4. Force majeure**

Le Campus ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive: la maladie ou l'accident d'un chargé de projet ou d'un animateur de formation ou équivalent, les grèves

ou conflits sociaux internes ou externes au Campus , les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Campus .

**7.5. Propriété intellectuelle**

Le Campus est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, …) utilisés par le Campus pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive du Campus. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, diffusion, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès du Campus. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.
Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, les module(s) E-Learning, ainsi que des bases de données figurant le cas échant sur la plateforme LMS du Campus, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, le Campus demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

**7.6. Confidentialité**

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par le Campus au Client.
Le Campus s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

**7.7. Communication**

Le Client accepte d'être cité par le Campus comme Client de ses offres de services, aux frais du Campus. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 7.5, le Campus peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa Clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

**7.8. Protection des données à caractère personnel**

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel; Le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que:

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par le Campus aux fins de réalisation et de suivi de la formation.
- la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services;
- conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée au Campus.
- Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

Le Campus conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

**7.9. Droit applicable –Attribution de compétence**

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et le Campus à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable.
Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de Commerce de Lille quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.
Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lesquels les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.
La présente clause est stipulée dans l'intérêt du Campus qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

**8 - ELECTION DE DOMICILE**

L’élection de domicile est faite par le Campus à son siège social au 33, rue du Château d’Isenghien - CS 20909 - 59465 LOMME Cedex